

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Crédits globalisés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 85
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/05/2021

Réuni le : 17/05/2021

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les modalités de répartition de la subvention des crédits globalisés.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Monsieur le Principal présente les modalités de répartition de la subvention :

- Droits de reprographie pour un montant calculé en fonction de l'effectif du collège,
- Manuels scolaires pour le solde de la subvention.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du conseil les modalités de répartition de la subvention des crédits globalisés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0